

Strasbourg, le 10 mars 2025

Monsieur Benoit ROESSLER
Secrétaire de la section CFDT VNF Strasbourg

Objet : autorisation d'absence pour HMI CFDT

Référence : votre courrier du 7 mars 2025

Affaire suivie par Sylvie MAURER

tel : 06.99.69.56.49

Copie à : Direction, Chefs de service

Monsieur,



Par courrier cité en référence, vous me demandez d'accorder aux agents des sites concernés une autorisation d'absence afin de leur permettre d'assister aux HMI de la section syndicale CFDT qui se tiendront :

- Jeudi 3 avril 2025, de 9h à 12h et de 13h à 16h à Hochfelden
- Mardi 15 avril 2025, de 9h à 12h et de 13h à 16h au Wacken
- Mardi 29 avril 2025, de 9h à 12h et de 13h à 16h à Rixheim

J'ai l'honneur de vous informer que je donne mon accord de principe à la délivrance de cette autorisation.

Chaque participant devra au préalable solliciter et obtenir l'autorisation d'absence de son supérieur hiérarchique (absence « HMI » pour 3 heures à demander via Octave).

Les chefs de service et d'unités fonctionnelles concernés n'accorderont individuellement ces autorisations que dans la mesure où elles ne gênent pas le bon fonctionnement du service.

Vous voudrez bien m'adresser la liste de présence des participants à votre réunion.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Eric SCHMITT

Secrétaire général